



RÉGIE DE QUARTIERS

# DIAGONALES

## Charte de Non-Discrimination de la Régie de Quartiers DIAGONALES

### Notre Engagement pour l'Égalité et le Respect

La Régie de Quartiers DIAGONALES s'engage fermement à promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux des différences. Nous affirmons que toutes les personnes, quelle que soit leur identité ou situation, ont droit à un traitement équitable, respectueux et non discriminatoire. Cet engagement s'applique à toutes nos interactions avec nos salariés, nos bénéficiaires, nos partenaires et l'ensemble des habitants.

Nous nous engageons à :

1. **Promouvoir l'égalité des chances** : Nous garantissons que toutes les décisions concernant l'emploi, la formation, la promotion, les conditions de travail, et toutes les autres formes d'activités professionnelles sont prises sans distinction de genre, d'âge, d'origine ethnique, de handicap, de religion, d'orientation sexuelle, ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.
2. **Prévenir et lutter contre les discriminations** : Nous interdisons fermement toute forme de discrimination directe ou indirecte, de harcèlement, ou de comportement inapproprié. Nous veillerons à ce que toute situation de ce type soit traitée avec la plus grande attention et que des actions correctives soient mises en place rapidement.
3. **Favoriser l'inclusion et la diversité** : La diversité est une richesse pour notre organisation et nous nous engageons à valoriser cette pluralité. Nous cherchons à créer un cadre de travail où chaque personne peut s'épanouir et où les talents de chacun sont reconnus et respectés.
4. **Sensibilisation et formation** : Nous offrons régulièrement des formations à nos salariés sur l'égalité des chances, la prévention des discriminations et l'inclusion. Tous sont encouragés à participer activement à la création d'un environnement de travail bienveillant et inclusif.
5. **Accessibilité pour tous** : Nous adaptons nos pratiques et nos infrastructures pour garantir l'accessibilité à nos locaux et à nos services pour les personnes en situation de handicap.

**En signant cette charte, nous affirmons notre volonté de respecter et de faire respecter ces principes dans l'ensemble de nos actions.**

À La Rochelle, le 21 mai 2024.

Jean-Paul BUTON,  
Président

Vincent ENARD,  
Directeur Général